



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Tribunal de Commerce de Liège
Division GreffeRése
au
Moni
belg***24014196***

12 JAN. 2024

Le greffier

Greffe

N° d'entreprise **0402 459 235**

Nom

(en entier) : **HEXCEL COMPOSITES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue Trois Bourdons 54, B- 4840 Welkenraedt.**

**Objet de l'acte : Nomination d'un administrateur, et décision concernant la rémunération -
Pouvoirs spéciaux pour les formalités de publication et administratives.**

Extrait des décisions de l'actionnaire unique du 30 novembre 2023.

L'actionnaire unique :

- DÉCIDE de nommer Monsieur Paul MOREAU, domicilié 245 Traversée de Crevières, Passins, 38510 Arandon Passins - France, en tant qu'administrateur de la Société, cette nomination prenant effet à partir de la date des présentes décisions, pour une durée indéterminée.

DÉCIDE que l'administrateur ne recevra pas de rémunération pour l'exécution de ce mandat.

Conformément à l'article 12 des statuts de la Société, les administrateurs ont le pouvoir de poser tous actes nécessaires ou utiles afin de réaliser l'objet de la Société, sauf les pouvoirs qui ont été réservés à l'assemblée générale par la loi.

Conformément à l'article 13 des statuts de la Société, la Société est valablement représentée vis-à-vis de tiers et en justice en tant que demandeur ou défendeur, par chaque administrateur agissant individuellement.

- DÉCIDE d'octroyer des pouvoirs spéciaux à Johan Lagae, Els Bruls et/ou tout autre avocat ou employé du cabinet d'avocats Loyens & Loeff SRL/BV, élisant domicile Avenue de Tervueren 2, 1040 Bruxelles, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec pouvoir de substitution, en vue d'accomplir (i) les formalités de publication nécessaires ou utiles relatives aux décisions susmentionnées, y compris la préparation et la signature de tout document ou formulaire (de publication) requis, et le dépôt de tels documents et formulaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) toutes les formalités (entre autres auprès d'un guichet d'entreprises) nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises, (iii) toutes les formalités nécessaires ou utiles afin d'assurer la mise à jour de l'information de la Société dans le registre UBO, et (iv) toutes les formalités, le cas échéant, auprès de l'administration de la TVA ou l'administration fiscale, la Banque Nationale de Belgique, les autorités de la sécurité sociale, les secrétariats sociaux et toute autre institution, administration, autorité ou entité, publique ou privée (y compris les employés, les clients, les fournisseurs, les créanciers, les débiteurs, et toute autre partie intéressée).

Signé,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/01/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)